

## **BILLETTERIE**

## CONDITIONS GENERALES DE L'UTILISATION DE RODRIGUE

1. La Fondation Equilibre et Nuithonie, par l'intermédiaire de Fribourg Tourisme et Région (ciaprès FTR), distribue en qualité d'agent exclusif, au nom et pour le compte du locataire, des billets pour ses manifestations. FTR est seul habilité à vendre tous les tickets du locataire et celui-ci s'engage à ne pas effectuer de prévente ou prélocation hors des services de FTR. FTR utilise le système électronique Rodrigue.

Pour les manifestations se déroulant à Equilibre, le locataire qui désire travailler avec un autre système de billetterie électronique que Rodrigue informera l'administration du théâtre. Il fournira à la billetterie de FTR tous les éléments nécessaires à la gestion de la caisse du soir en particulier les codes d'accès.

Les caisses du soir sont assurées par le personnel de la Fondation et/ou de FTR.

- 2. FTR effectue la vente des billets pour le locataire durant les heures d'ouverture, soit :
  - du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00
  - le samedi (oct.-avril) de 09h00 à 12h30
  - le samedi (mai-sept) de 09h00 à 15h00
  - ainsi qu'en caisse du soir une heure avant la manifestation et jusqu'à 15 minutes après le début du spectacle.
- 3. Le système de billetterie Rodrigue permet de prendre des réservations par téléphone. Cette prise en charge est effectuée par FTR qui prend les réservations pour la manifestation du locataire.
- 4. FTR accepte les paiements par carte de débit, EC, Visa débit et Postcard.
- 5. FTR fournit un décompte de la manifestation, au plus tard, quinze jours après la manifestation. Il rétrocède au locataire la part des recettes qui lui revient, après déduction des frais de billetterie, des taxes EC/ Visa débit/Postcard des taxes communales et de la facture de location.
- 6. Le locataire fournit à FTR avant l'ouverture des locations toutes les informations utiles et nécessaires pour la vente des billets de la manifestation dans de bonnes conditions, soit :
  - les affiches / papillons de la manifestation
  - les logos qui doivent figurer sur les billets. Il est précisé ici que pour des raisons de format de billet, seuls deux logos pourront figurer sur le coupon détachable.
  - un bulletin de versement avec ses coordonnées bancaires.

Il fournit à l'administration de la Fondation Equilibre-Nuithonie

- le formulaire d'enregistrement de la manifestation dûment complété
- un plan de la salle précis, avec les différentes catégories tarifaires

- tous les éléments permettant à la billetterie de FTR d'éditer les billets pour la manifestation
- la liste des invités du locataire.
- 7. Le locataire informe le plus rapidement possible FTR en cas d'annulation de la manifestation. Les frais de billetterie déjà engendrés par cette manifestation seront facturés au locataire.

## 8. Conditions financières

Pour Rodrigue, chaque billet édité (invitations comprises) est facturé CHF 2.- au locataire (+TVA 7.7%).

## 9. Protection des données.

La Fondation Equilibre-Nuithonie par l'intermédiaire de FTR s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données.

Les données personnelles et confidentielles dont elle aura connaissance sont exclusivement destinées à la gestion du dossier d'achat et à gagner du temps pour les commandes ultérieures. Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

Conformément aux articles 8 et 9 de la Loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, les données transmises sont utilisées uniquement par les services internes à la Fondation. Un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses propres données est reconnu à quiconque en ferait la demande.